

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
Rapport N° 56

TRAVAUX AU CENTRE DE LA FONTAINE DU BAC- REMISE GRACIEUSE DE LOYER  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

-----  
*M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.*

*M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.*

*M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).*

-----

-----  
**Rapport N° 56**  
**TRAVAUX AU CENTRE DE LA FONTAINE DU BAC- REMISE GRACIEUSE DE LOYER**  
-----

L'aménagement d'un Centre de Santé au Centre de la Fontaine du Bac nécessite de récupérer le local occupé par les infirmières – Mesdames D [REDACTED] et S [REDACTED] - conformément à une convention de mise à disposition en date du 10 juillet 2019.

Durant la période de préparation du chantier et du chantier lui-même, l'accès au local est impossible, soit de juillet 2022 à février 2023. Le loyer mensuel actuel est de 302,60€, auquel s'ajoute une provision pour charges de 40 €, ce qui représente pour la période une somme totale de 2 740 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accorder au Cabinet infirmier une remise gracieuse de loyers et charges du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 28 février 2023, pour un montant total de 2 740 €.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>53</b>	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>53</b>	=	<b>Pour : 53</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 53*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES